



PASS MONDE INITIATIVE

Pass Monde Initiative permet de soutenir des actions de mobilité internationale **ISSUES D'INITIATIVES PERSONNELLES, SUR LE TEMPS NON-SCOLAIRE** et portant sur des thématiques d'intérêt général liées à la citoyenneté, la vie sociale et la vie économique : droits de l'homme, environnement, culture, animation sociale, sports, développement durable, solidarité, lutte contre les discriminations, etc.

Dans le cadre de la thématique choisie, le projet déposé doit avoir un objectif clairement défini et comporter une ou plusieurs actions identifiables. Son but doit être d'apporter à la communauté une ou plusieurs solutions à une problématique, dans la mesure du possible et en fonction du profil des porteurs du projet. Le dossier descriptif du projet (pièce justificative à fournir) devra notamment répondre aux questions suivantes :

qui ? pour qui ? avec qui ? quoi ? pourquoi ? où ? quand ? comment ?

Les actions concrètes réalisées doivent être innovantes et permettre notamment :

- l'ouverture au monde,
- l'apprentissage d'une langue,
- l'orientation,
- le montage et la conduite de projet,
- l'autonomie.

Le projet doit apporter des retombées significatives pour la Région Normandie (exposition photos, échange, rencontre, débat, témoignage, projection film, etc.) en lien avec les acteurs du territoire.

1.1 Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier de l'aide Pass Monde Initiative tous les jeunes adhérents au volet loisir du dispositif Atouts Normandie (règlement consultable sur www.atouts.normandie.fr), avec 6 participants maximum par projet. Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale ou du responsable légal est obligatoire.

1.2 Les conditions d'attribution

- **Conditions liées au projet :**

Le projet de mobilité doit :

- Se dérouler à l'international (sont exclus les DOM-TOM et sous réserve des dispositions sécuritaires du Ministère des Affaires Etrangères) ;
- Etre porté par l'un des bénéficiaires auquel sera versé l'aide régionale ;
- Etre à l'initiative des jeunes, ou soutenu par une structure normande de jeunesse pour les publics les plus éloignés ;
- Etre monté en lien avec une structure d'accompagnement validée par la Région ;
- Etre suffisamment anticipé, 3 mois minimum avant la date de départ prévue.

Le porteur du projet s'engage par ailleurs à :

- Mentionner le soutien de la Région sur les outils et supports de communication liés au projet ;
- Informer la Région de tout changement de nature à modifier le projet initial (en particulier les dates) ;
- Fournir une restitution 3 mois au plus tard après la fin du projet, sous forme de compte rendu accompagné du budget réalisé en lien avec les structures accompagnatrices (exposition, vidéo, ...) ;
- Témoigner auprès des publics visés par le dispositif.

Ne sont pas éligibles au dispositif Pass Monde Initiative :

- Les projets dans lesquels les jeunes sont insuffisamment impliqués ;
- Les transferts d'argent ou de matériel, les collectes (médicaments, objets scolaires, vêtements...) ;
- Les projets consistant essentiellement à des réalisations matérielles ou à des apports en main d'œuvre (construction de bâtiment, travaux divers...) et excluant les objectifs visés par le dispositif ;
- Les actions consistant essentiellement en transfert de compétences ou les projets de type professionnel qui supposent des compétences confirmées et excluant les objectifs visés par le dispositif ;
- Les projets dans lesquels les jeunes se proposent d'intervenir eux-mêmes directement auprès d'une population, notamment dans les secteurs de la santé, du social et de l'enseignement et excluant les objectifs visés par le dispositif ;
- Les raids ainsi que les actions impliquant insuffisamment les partenaires du pays d'accueil à l'organisation du contenu du séjour ;

- Les stages dans le cadre d'un parcours de formation ou projet au titre d'un séjour scolaire ;
- Les projets s'inscrivant dans un programme de volontariat ou dans le cadre d'un contrat de travail à l'étranger.
- Les projets de mobilité internationale qui peuvent s'inscrire dans le cadre du Pass Monde Etudes Secondaires, Pass Monde Etudes Supérieures ou Pass Monde Volontariat.
- Les projets de vacances / loisirs.

La région Normandie n'est en aucun cas organisatrice des projets soumis par les candidats et laisse l'entière responsabilité aux jeunes et à leurs encadrants pour les mineurs.

- **Condition de durée du séjour à l'étranger :**

La durée minimale de la mobilité concernée par le projet est de 4 semaines, soit 20 jours ouvrés à l'exception du public mineur.

- **Condition d'âge :**

Les participants au projet doivent être âgés de 15 à 25 ans, exception faite de l'accompagnateur pour les publics spécifiques.

1.3 L'aide régionale Pass Monde

Le montant de l'aide régionale varie en fonction de la nature, de la qualité du projet et du nombre de participants. L'aide est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles et ne pourra excéder les montants suivants par participant :

Nombre de participants	1	2	3	4	5	6
Montant de l'aide	de 500 € à 1 000 €	de 1 000 € à 1 500 €	de 1 500 € à 2 000 €	de 2 000 € à 2 500 €	de 2 500 € à 3 000 €	de 3 000 € à 3 500 €

Dans le cadre d'un projet dont les bénéficiaires sont des Jeunes Avec Moins d'Opportunités (JAMO), un accompagnateur des jeunes pourra intégrer l'équipe projet sans dépasser le maximum de 6 participants.

1.4 Pièces constitutives du dossier de demande de l'aide régionale :

PASS MONDE INITIATIVE (Avoir adhéré au volet loisirs d'Atouts Normandie à 10€)
Un descriptif détaillé de mon projet de mobilité
Mon RIB (celui de mes parents n'est pas accepté)
Un budget prévisionnel signé (Document type téléchargeable ♦)
La synthèse de mon accompagnement par la structure (Document type téléchargeable ♦)
Autre pièce à fournir par les mineurs
Une autorisation parentale (Document type téléchargeable ♦)
DANS LES 3 MOIS suivant la fin de la mobilité à l'étranger
Un compte rendu détaillé de ma mobilité comprenant l'attestation de restitution sur le territoire ♦
Un budget réalisé signé (Document type téléchargeable ♦)

1.5 Comment en bénéficier

- 1- Je me connecte à mon compte Atouts Normandie/Pass Monde ou je crée mon compte
- 2- Je fais ma demande en ligne dans la rubrique "mes avantages" puis Pass Monde Volontariat ou Initiative "je fais ma demande"
- 3- Je remplis le questionnaire sur la droite : choix de mon partenaire, dates et pays de mobilité, descriptif de projet puis **le RIB à mon nom**
- 4- Je fais valider ma demande par mon partenaire
- 5- En attendant la validation du partenaire, je joins les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de ma demande
- 6- La Région Normandie instruit ma demande et la valide si celle-ci est éligible

1.6 Les modalités de versement de l'aide régionale

L'aide régionale sera versée en une seule fois à l'issue de l'instruction et de la validation du dossier complet et éligible après passage en commission permanente et vote des élus.